
CABINET

Arrêté n° 7061 /MESRSIT/CAB

Accordant l'agrément d'ouverture aux établissements privés
de l'enseignement supérieur

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008-90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 96- 174 du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école ;

Vu le décret n° 96- 221 du 13 mai 1996 tel que modifié par le décret n° 2004-327 du 16 juillet 2004, portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2003-182 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des commissions d'agrément des établissements privés de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2021-342 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

Vu le décret n° 2021-533 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté 6519 du 04 novembre 2005 portant attributions et organisation des services et bureaux de la direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 1133/MES-CAB du 1^{er} mars 2010 fixant la composition de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 1133/MES-CAB du 1^{er} mars 2010 fixant la composition de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 9107/MES-CAB du 09 novembre 2010 portant approbation du cahier des charges régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 16655/MES-CAB du 06 octobre 2014 portant le retrait définitif de l'agrément provisoire délivré à certains établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 16657/MES-CAB du 06 octobre 2014 précisant les mécanismes de régulation de l'initiative privée en matière d'enseignement supérieur ;

Vu les résultats de la 7^e session ordinaire de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur, tenue à Brazzaville les 04 et 05 mai 2023,

ARRETE :

Article premier : conformément aux dispositions des articles 16 du décret n° 96-221 du 13 mai 1996 et 13 du décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 susvisés, il est accordé aux établissements privés de l'enseignement supérieur, un agrément d'ouverture correspondant aux parcours ci-dessous cités. Il s'agit de :

Pour Brazzaville

1. Ecole Supérieure des Technologies Avancées et de Management (ESTAM)

Arrêt trois palmiers, avenue Marien NGOUABI

Tél : 06.822.81.78 / 06.670.00.42 / 05.557.58.32

DIPLOMES	MENTIONS	NIVEAUX	PARCOURS
Licence Professionnelle	Gestion	Bac + 3	1. Gestion ;
			2. Transport et Logistique ;
			3. Gestion des Ressources Humaines ;
			4. Comptabilité ;
			5. Banque et Finances ;
			6. Marketing.
	Technologie	Génie Informatique et Réseaux.	

Pour Pointe-Noire

1. Centre TRAINMAR

21, rue du Boulevard Charles de Gaulle, Centre - ville.

Tél : 06.831.93.93 / 05.377.46.46.

DIPLOMES	MENTIONS	NIVEAU	PARCOURS
Licence Professionnelle	Sciences de Gestion	Bac + 3	1. Transport et Logistique ;
			2. Commerce International et Marketing ;
			3. Transit, Shipping, Manutention et Douane ;
			4. Qualité, logistique industrielle et organisation.
	Sciences juridiques		1. Droit des Transports et des Activités Logistiques.

Pour la Cuvette (Oyo)

1. Institut Supérieur Polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO)

Tél : 06.651.99.65 / 05.516.85.92

DIPLOMES	MENTIONS	NIVEAUX	PARCOURS
BTS	Gestion	Bac + 2	1. Gestion Comptable et du Personnel ;
			2. Transport et Logistique.

Article 2 : Le présent arrêté, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 8 juin 2023

Pr EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith. -

AMPLIATIONS :

PR	01
PM	01
MESRSIT-CAB	02
Tous les ministères	35
CNCU	01
UMNG	01
UDSN	01
DGESUP	01
DGASOU	01
INTERESSES	03
ARCHIVES	02/49